LETTRE

DE M. GRÉGOIRE,

CURÉ D'EMBERMÉNIL,

DÉPUTÉ DE LORRAINE,

A SES CONFRÈRES LES DÉPUTÉS du Clergé, & à tous les Curés de la Nation ;

Dans laquelle on expoſe les véritables intérêts du Clergé, & où l'on démontre la néceſſité de vérifier les pouvoirs en commun, & de délibérer par tête.

AVEC LA LISTE DES DÉPUTÉS qui, dans la Séance du 19 juin 1789, ſe ſont réunis à la Chambre Nationale.

1789.

Ouvrage du même Auteur qui se trouve chez les Marchands de nouvautés, à Paris.

Essai sur la Régénération Physique & Morale des Juifs; Ouvrage couronné par la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz, le 23 Août 1788.

La Lettre aux Curés a fait la plus vive sensation à Paris. Tous les exemplaires ont été enlevés rapidement. Nous croyons rendre service au Public en la réimprimant.



NOUVELLE LETTRE D'UN CURÉ,

A SES CONFRÈRES, DÉPUTÉS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

MESSIEURS,

PRÈS de ſept ſemaines ſe ſont écoulées depuis l'ouverture des États. Des diſcuſſions multipliées ont dévoré ce temps précieux, & qui coûte ſi cher à la Nation. Pendant cet intervalle, le patriotiſme a concerté ſes moyens, tandis que l'intérêt, le vil intérêt, maſqué ſous le nom d'eſprit public, déployoit ſes ruſes pour lui oppoſer de la réſiſtance. Les Évêques paroiſſent ſe confédérer avec la majeure partie de la Nobleſſe contre le Tiers-État. Nous touchons au moment d'une ſciſſion auſſi éclatante que funeſte; des nuages s'amoncèlent, & ſi le bonheur vient luire ſur l'horizon de la France, probablement il ſortira du ſein des orages.

Dans cette conjonćture défaſtreuſe, que doivent faire cent quatre-vingt Curés qui agiſſent au nom de q arante mille, c'eſt-à-dire, de la partie la plus nombreuſe, comme la plus utile du Clergé françois ? Pourquoi faut-il que des Miniſtres de paix ſoient forcés d'arborer l'étendard de la diviſion ? Des circonſtances impérieuſes leur commandent cependant d'adopter un parti. Pour faciliter leur choix, j'ai cru qu'il feroit utile de dévoiler les piéges que l'on nous tend, & de ſoumettre à l'examen les ſophiſmes par leſquels on veut nous ſéduire. Je ne parlerai point de la néceſſité de vérifier les pouvoirs en commun & d'opiner par tête. Ces deux vérités, dont la première eſt portée à l'évidence, & dont la ſeconde le ſera, pourront faire l'objet d'un autre mémoire. L'eſprit patriotique qui me porte à écrire, juſtifie les défauts d'une Lettre rédigée à la hâte. Je n'ai pas le loiſir de châtier mon ſtyle, ni de donner à mes idées la préciſion dont elles ſont ſuſceptibles : votre indulgence, Meſſieurs, me le pardonnera ; vos lumières y ſuppléeront.

Si l'on en croit la Nobleſſe & les Évêques, il faut abſolument opiner par Ordre, ſans quoi nous tombons dans le déſordre & l'anarchie. Le Tiers, qui a de mauvaiſes intentions, va confondre toutes les claſſes des Citoyens, attaquer les propriétés, ébranler la Monarchie, & porter atteinte au catholiciſme. Voilà l'épouvantail qu'on agite ſans ceſſe devant nos yeux ; & ſi la crédulité des uns égaloit l'aſtuce des autres, cette aſſertion paſſeroit pour irréfragable. Les fauteurs des abus veulent identifier leurs intérêts avec ceux de

la divinité, & ſe réfugier ſous l'égide qui doit les écraſer. Un ſoi-diſant Curé, qui m'a bien l'air de porter la mitre, vient de diſtribuer, avec profuſion, une brochure ſur cet objet ; il veut perſuader que l'avantage du Tiers-Etat eſt de voter par Ordre (1). Ainſi, Meſſieurs des Communes, juſqu'ici vous n'avez rien entendu à vos intérêts ; & ſi l'auteur de la Lettre ne le prouve pas, au moins il l'aſſure ; cependant ſon infaillibilité n'étant pas encore reconnue, on peut ſuſpendre un jugement précoce. Peut-être même trouvera-t-on que la vérité la mieux établie dans ſa brochure, eſt celle qu'il énonce dans ſa première phraſe, en déclarant qu'il *entend fort peu de choſe aux affaires d'État*. J'entre en matière.

Le Tiers n'auroit-il pas quelque mauvaiſe intention, puiſqu'il inſiſte ſur la vérification en commun? Mais la Nobleſſe, répondra-t-on, n'auroit-elle pas quelque mauvaiſe intention, puiſqu'elle s'y refuſe obſtinément? Il y a parité dans ces raiſonnemens, avec cette différence, que la Nobleſſe paroît animée de l'eſprit de corps, qui eſt l'ennemi de l'eſprit public, l'ennemi de la Patrie ; car évidemment l'eſprit public réſide plutôt dans les vingt-trois vingt-quatrièmes de la Nation, que dans une claſſe de Citoyens qui n'en eſt que le cinquantième, c'eſt-à-dire, une fraction modique du tout. Ce qui fortifie cet argument, c'eſt qu'on ne voit aucun Membre du Tiers penſer comme la Nobleſſe,

(1) Voyez *Lettre d'un Curé à un de ſes Confrères, Député aux États-Généraux*.

au lieu que la majeure partie du premier Ordre, & la minorité du ſecond ont adopté le ſyſtême des Communes. Et quand l'auteur de la Lettre craint que les Membres du Tiers ne ſe laiſſent corrompre, on peut juger, d'après cette obſervation, s'il faut s'alarmer avec lui.

Mais les Ordres étant réunis pour travailler en commun, le Tiers n'en voudra plus qu'un dans l'Etat. Voilà ce que redoutent tant de gens ſi hauts dans les Provinces, lorſqu'ils y vont étaler leur faſte, ſi petits lorſqu'ils rampent dans les antichambres de Verſailles, lorſqu'ils ſont confondus dans la Galerie, ou coudoyés à l'Œil-de-bœuf. Le Tiers voudra, comme de raiſon, extirper au moins une partie des abus ; je dis au moins une partie, car c'eſt ici l'étable d'Augias à nettoyer. Le Tiers veut que la Loi règne ſur tous, & qu'elle ne ſoit plus pour les Grands une toile d'araignée que détruit le ſouffle de leur puiſſance ; mais il ne prétendit jamais anéantir un corps réputé néceſſaire à la Monarchie, comme un intermédiaire qui tempère l'activité du Gouvernement, qui oppoſe de grandes places, de grands emplois, de grands noms au deſpotiſme. Ouvrez les cahiers du Tiers ; leur vœu unanime eſt que la Nobleſſe, acceſſible au mérite, en devienne le prix, & que ſouſtraite à l'opprobre de la vénalité, elle ſoit une étincelle capable d'enflammer les belles ames, lorſqu'un foyer commun d'émulation développera les vertus & les talens. Détruit-on la Nobleſſe, lorſqu'au contraire on veut en rehauſſer l'éclat, en la ramenant à ſon inſtitution primitive ?

Dès que l'Ordre de la Nobleſſe eſt conſervé, celui du Clergé n'a pas moins de conſiſtance. Sa ſéparation des autres claſſes eſt plus marquée par la nature de ſes fonctions excluſives. On n'aura garde de donner dans le piége qu'on vient de nous tendre, en propoſant de confondre les deux premiers Ordres, pour anéantir l'influence des Curés, dont on redoute la courageuſe réſiſtance. L'intérêt du Tiers eſt de conſerver un Ordre claſſé avant la Nobleſſe, & dans lequel il peut introduire ſes Membres.

Mais le Tiers attentera aux propriétés. Cette crainte a pour fondement les demandes injuſtes de quelques cahiers, qui n'ont pas été rédigés ſous les auſpices d'une raiſon lumineuſe & ſage. Mais ces cahiers, en très-petit nombre, renferment-ils le déſir unanime du Tiers? S'il touchoit aux poſſeſſions des autres Ordres, comment pourroit-il garantir les ſiennes? Ce ſeroit une épée tournée contre lui-même. Le principe de la propriété étant reconnu, les droits féodaux, aſſis ſur ce fondement, ſeront reſpectés. Seulement on pourroit, on devroit même changer le mode de propriété, lorſque des droits trop onéreux aux redevables peuvent être remplacés ou rachetés par une ſomme qui repréſente le capital de la rente. *Salus populi ſuprema lex eſto.* Voilà pourquoi on s'empare d'un champ néceſſaire à la confection d'une route, en rembourſant la valeur du fonds.

Quelques Écrivains ont voulu conteſter à l'Egliſe le droit de propriété, ſous prétexte qu'elle ne peut aliéner. En partant de ce principe, on va nous prouver que le

Roi ne poſsède pas ſes Domaines , ni les mineurs leurs biens. Parce que des Loix ſages ont reſtreint certaines claſſes de la ſociété à l'uſufruit , s'enſuit-il qu'elles ne poſsèdent pas ? Mais ce que la Nation peut & doit faire , c'eſt d'exiger que cet uſufruit impreſcriptible retourne à ſa véritable deſtination , ſans ſortir de la claſſe des œuvres pies. Dans combien d'écrits n'a-t-on pas réclamé en faveur des Curés & des Vicaires ? Preſque tous les cahiers exigent l'amélioration de leur ſort. Rien n'égale la gratitude des Paſteurs, que la juſtice de ces demandes. C'eſt dans le ſein même de leur Ordre qu'ils ont trouvé les ennemis les plus redoutables , parce que dans cette claſſe ſont les détenteurs des biens des fabriques, des pauvres & du nôtre ; & je le dirai avec courage, il y a long-temps que la penſion alimentaire des Congruiſtes ſeroit augmentée, ſi elle avoit pu être réglée par le Tiers ſans le concours des grands Bénéficiers.

Mais, dit-on, il faut contenir le peuple ; & ſi vous ne réprimez les efforts des Communes , le gouvernement Monarchique eſt détruit , & nous tombons dans la démocratie. Je poſe en fait qu'aucun cahier ne demande une Conſtitution Républicaine , qu'aucun Député ne déſire ſe ſouſtraire à l'autorité royale. Ceux qui veulent ainſi alarmer le Gouvernement & les bons François , ſont les ariſtocrates. Mais n'auroient-ils pas pour mobile quelque motif ſecret , auquel ils ſubordonnent l'intérêt public ? Interrogeons l'hiſtoire ; elle nous dira que communément les Grands aiment ou l'anarchie , pour s'illuſtrer en devenant chefs de

parti, ou le despotisme, pour régner sous un Maître foible dont ils usurpent le pouvoir illimité. Quelle énumération humiliante on pourroit faire ici! Pour se rapprocher de notre temps, je me contenterai de demander si c'est le Tiers qui trama les guerres de la Ligue & de la Fronde? Non, il alloit seulement verser son sang pour assouvir l'ambition des Grands qui le trompoient.

La Noblesse est presque toujours un corps impérieux, rampant devant le pouvoir, mais despote avec ses inférieurs, fondant ses droits & ses prétentions sur l'épée & sur la crainte qu'il veut inspirer. Les aristocrates de cet Ordre & ceux du Clergé tâchent d'envahir la puissance, par la facilité qu'ils ont ensuite de se partager avec leurs créatures les faveurs du Souverain, & le trésor des graces dont ils ne sont jamais rassasiés. *Semper sitit dirus hydrops.*

Cette Classe méprise les Classes inférieures du Clergé & de la Noblesse, & domine sur elles avec autant de hauteur que sur le Tiers-Etat. Un Duc d'Orléans se confond modestement parmi les Membres de son Ordre. Malgré un si bel exemple, pensez-vous que certains Evêques ne souffrent pas, en se voyant rapprochés de leurs coopérateurs sur la ligne de l'égalité? Dans la circonstance actuelle, les aristocrates des deux Ordres flattent & caressent les autres Membres, parce qu'ils sentent le besoin de leur concours pour assurer la durée de leur domination. Les autres, séduits, enchantés par les manières engageantes des oppresseurs de leur Ordre, se prêtent aveuglément à perpétuer

des abus au risque de perdre leur propre existence ; ils s'exposent aux malheurs d'une révolution qu'ils n'empêcheront pas, & qu'il ne tiendroit qu'à eux de rendre calme & douce.

Dans le cours ordinaire des choses, on est dupe avant d'être victime. Ici ce cours est interverti. La petite Noblesse a été, ainsi que le peuple, victime de l'ambition des Grands, & veut bien être leur dupe au point de servir d'instrument au maintien de leurs usurpations. Doit-on s'étonner que ces Grands soutiennent le systême de l'Optimisme ? Il est commode pour ceux qui ont tout, ou qui disposent de tout ce qui appartient aux autres.

Avec quelle hauteur la Noblesse vient-elle de traiter la Nation assemblée ? Elle s'est refusée à des moyens de rapprochement, sans se mettre en peine d'en substituer d'autres. Elle a présenté aux autres Ordres, comme irrévocable, la décision d'après laquelle elle avoit jugé elle-même devoir se concilier avec eux.

Depuis quarante ans, les droits essentiels du corps lévitique ont éprouvé bien des échecs.

Le droit ancien, plus ancien même que la Monarchie, d'occuper (1) le premier rang dans les assemblées des trois Ordres, étoit acquis au Clergé par la possession la moins contestée. Un Ordre jaloux l'a déjà entamée par la présidence des Municipalités ; il ne déguise pas même l'intention de s'assurer des prérogatives d'honneur, qui ne coûtent rien à personne ; il se porte

---

(1) Les Druides composoient le premier Ordre de l'Etat.

pour le bienfaiteur de l'Eglise, afin de s'arroger le droit de revenir fur ces dons vrais ou prétendus ; il a déjà les dîmes inféodées. En un mot, une partie de la Nobleffe regarde le peuple comme fon efclave, le Roi comme fon Rival, le Clergé comme fa proie. Pour convaincre les Grands qu'ils font d'une même nature que les autres hommes, il faut donc les rapprocher de la Nation. Louis XVI leur fervira de modèle ; ils n'en trouveront pas un plus beau.

D'après cet expofé, on peut juger lequel eft le plus difficile comme le plus néceffaire, de contenir les Grands ou le Tiers-Etat. A-t-on bonne grace de nous objecter enfuite que le peuple eft extrêmement enclin à la révolte, que fa fureur s'allume même fous les gibets deftinés à la réprimer ? Il feroit moins factieux, dit-on, fi le Miniftère, moins indulgent à fon égard, ne lui accordoit des faveurs qu'il paye d'ingratitude. Ainfi, à votre avis, le peuple eft le ferpent qui pique le fein fur lequel il a retrouvé la vie, & vous en concluez fans doute qu'il faut appefantir fa chaîne.

Si le peuple, ordinairement fouple, fe porte quelquefois à des excès, & parcourt les extrêmes, n'en accufez que l'injuftice des loix exclufives, & les vexations tortionnaires qui provoquent fa fureur. L'affoibliffement des principes religieux, la dégradation des mœurs y contribuent ; mais la caufe immédiate gît dans nos inftitutions politiques & fociales. C'eft un grand mot que celui de Sully : *augmentation de l'impôt, affoibliffement de l'État.* Le peuple fe débat dans les

filets de la fiſcalité, & les entraves de la féodalité. En proie à ces deux ſang-ſues qui l'épuiſent, il défend avec peine contr'elles ſa malheureuſe exiſtence. Son ſel & ſon pain, la bure dont il ſe couvre, ſon induſtrie, ſon travail, tout eſt frappé du fléau des impôts. Sa nourriture eſt une foible ration, diſputée aux harpies qui en enlèvent la moitié, & empoiſonnent l'autre. Il eſt livré aux vexations arbitraires des Maîtriſes, des Intendans, des Subdélégués, des Receveurs de finance, des Procureurs, des Priſeurs-Jurés, des Sbirres de la Ferme, &c. &c. &c.

Comment ne s'aigriroit-il pas quand au fardeau du travail, joignant celui des Tailles, il voit que les heureux du ſiècle ne viennent pas l'alléger, & que l'impôt frappe légèrement ſur ces célibataires luxurieux qui peuplent & dépeuplent nos Villes, ſur certains Gentilshommes pour qui s'ouvre le canal des grâces, ſous prétexte que leurs biens ont été abſorbés au ſervice de l'Etat, mais dont, au vrai, la fortune s'eſt fondue en meutes, en chevaux, en cartes, pour ne pas dire plus; ſur quelques Prélats faſtueux, qui, après avoir fatigué le pavé de la Capitale, vont quelquefois ſe montrer avec pompe dans leurs Diocèſes, dont les peuples ont ouï dire qu'ils ont un Evêque, dont les paſteurs portent le poids du jour, tandis que d'autres perçoivent tous les deniers du père de famille; ſur tant de Commendataires, auſſi utiles à la Patrie que les inſectes à nos vergers; leur vocation eut pour motif l'eſpérance d'un riche bénéfice, qui leur donne le droit d'être inutile ſur une terre laſſe de les porter:

or, tout citoyen inutile, un Prêtre ſur-tout, eſt dangereux ; ſur ces Eccléſiaſtiques mondains, qui courent les toilettes, eſpèces d'amphibies, dont le coſtume, auſſi équivoque que les mœurs, laiſſe douter à quelle eſpèce ils appartiennent ; ſur certaines claſſes de Moines, qui ne devroient plus ſe donner pour les enfans d'un homme canoniſé par l'Egliſe ; c'eſt preſque déshonoret un Saint, que de lui attribuer la paternité de cette horde illégitime ; ſur tant de Chanoines, empreſſés de ſe diſtinguer, non par des vertus, mais par des croix pectorales, par un coſtume ambitieux, par des lettres de Nobleſſe ; car étant du premier Ordre de l'Etat, ils ont l'humilité de vouloir être du ſecond ; diſtinctions qui ſont mieux ſentir leur nullité, mais qui ne les empêchent pas de ſe croire ſupérieurs à l'utile paſteur, l'ange tutélaire de ſon hameau, & qui les empêchent encore moins de ſe croire l'ancien presbytère de l'Egliſe, le ſénat du diocèſe, tandis qu'ils ne ſont que les ſucceſſeurs des jeunes élèves, que ſous les yeux de l'Evêque & des Prêtres, à l'ombre du ſanctuaire, on préparoit aux fonctions ſublimes du miniſtère. Cette tirade, je le prévois, va émouvoir la bile des intéreſſés, exciter leur ire & m'attirer leur haine ; je ne les payerai pas de retour ; ma haine tombe, non ſur des perſonnes, mais ſur des vices qui outragent la majeſté du ſacerdoce & de la religion : on ne manquera pas de crier à l'inſolence ; mais prouvera-t-on que j'aie dit faux ? C'eſt là toutefois ce qu'il faudroit faire. *Amicus Plato, magis amica veritas.* Cette digreſſion m'a conduit hors de mon ſujet, dans lequel je rentre.

Faut-il s'étonner qu'il s'aigriſſe quelquefois, qu'il devienne factieux, cet infortuné campagnard, quand haraſſé des fatigues du jour, il eſt contraint d'aller la nuit diſputer au gibier ce champ enſemencé ſur lequel il fondoit l'eſpoir de ſa famille?

Quand, malgré ſes ſoins, en un moment ce terrain eſt dévaſté par des animaux que des Lois barbares conſervent pour le plaiſir d'un ſeul; & le malheur de mille?

Quand ce pauvre manouvrier, eſclave de la bannalité, eſt forcé de porter moudre ſur ſes épaules, à grande diſtance, le peu, non de froment, mais de grain d'une qualité inférieure, gagné à la ſueur de ſon front?

Quand arrivé au terme de ſon voyage, il faut, pour obtenir de moudre, ſoudoyer l'avarice & l'ivrognerie, ou perdre un temps précieux, juſqu'à ce qu'on ait fait paſſer les nonbanniers dont on veut s'aſſurer la pratique?

Quand les coupes de la forêt communale, qui devroient lui fournir ſon affouage, & défendre contre le froid ſa triſte chaumière, ſont vendues par les Maîtriſes qui veulent percevoir ce que l'on oſe nommer *des droits*?

Quand les deniers provenans de cette vente, ſont verſés dans une caiſſe où ils ſe conſument par le dépôt, au lieu de fructifier comme tous les capitaux des mineurs, tandis que pour des beſoins urgens, la Communauté eſt obligée de répartir ſur ſes habitans un nouveau tribut?

Quand les ſatellites de la Ferme empêchent ce triſte villageois d'uſer des dons que la providence a ſemés autour de lui, & que ſous peine d'être traduit à la Chambre ardente, il n'oſe puiſer dans une ſource ſalée un peu d'eau pour préparer un mauvais potage ?

Quand épuiſé d'inanition & de maladie, il ne peut recevoir qu'en contrebande & à l'inſu des ſuppôts de l'acciſe le peu de vin que ſon Curé lui envoie ?

Quand dans l'impoſſibilité de payer un impôt qui n'arrivera pas juſqu'au Souverain, mais qui paſſera peut-être dans le ſein d'une proſtituée, ou dans les griffes d'un fripon, il voit vendre à vil prix le triſte grabat ſur lequel il oublioit quelques momens ſa misère ?

Quand ſa femme éplorée, étouffant ſes ſoupirs, fredone un air lugubre pour calmer un enfant dévoré par la faim, & qui ſur un ſein tari n'a ſucé que les larmes ruiſſelant des yeux de ſa mère ?

Quand . . . . . Lecteur ſenſible, arrêtez un moment, pour confondre vos frémiſſemens & vos ſanglots avec les miens.

Etre éternel, ſi ta Religion ſainte ne diſoit aux malheureux que ſon exiſtence ici bas n'eſt que le berceau de la vie, que dans une région plus heureuſe, tout cri ceſſera, toute larme ſera eſſuyée, que la vertu aura ſon prix, & que l'équilibre rétabli juſtifiera ta providence, que reſteroit-il au mortel déſeſpéré, ſinon le déſir d'un trépas qu'il ſe hâteroit d'accélérer ?

En réſumant ce qu'on vient de lire, en ſe rappelant une foule de traits hiſtoriques qui ne peuvent ici trouver leur place, on conclura que les rébellions

eurent presque toujours des Grands à leur tête ; le peuple ne s'agite jamais que pour sortir de la misère, à moins qu'il ne soit ameuté ou soudoyé, & lorsqu'il goûte en paix les fruits du champ qu'il a cultivé sans trouble, de l'art qu'il exerce sans être molesté ; lorsqu'il n'est point comprimé sous le joug des lois bursales ou féodales, il n'est point factieux ; & l'Etat n'a point de convulsions à craindre.

Mais la Religion ne court-elle pas des dangers de la part du Tiers-Etat ? Elle périclite, si l'on en croit les aristocrates & l'auteur de la Lettre que nous avons citée. La liberté de la presse, demandée de toutes parts, va nous inonder de brochures antichrétiennes, & nous risquons tous d'être bientôt Calvinistes.

La Religion...... A ce nom sacré, tout vrai Chrétien sent ranimer son zèle. En semant des craintes sur cet article, on pense bien qu'un Curé ne laissera pas toucher à la prunelle de son œil, & cette supercherie même est un hommage aux Pasteurs ; on sait bien qu'ils scelleroient de leur sang la cause de la Religion, plutôt que de consentir à ce qu'on lui portât la moindre atteinte. Mais s'il étoit vrai que le Tiers-Etat conspirât contre la religion, ce seroit pour nous un motif de plus pour nous réunir à cet Ordre ; notre présence la serviroit utilement en repoussant les assauts qu'on voudroit lui livrer, & si la confection des Cahiers avoit toujours été commune, on ne verroit pas dans quelques-uns des doléances déplacées, que la sagesse des Prêtres eût écartées. La Religion étant émanée de Dieu qui a confié ce dépôt sacré à la surveillance de ses Ministres, seuls ils

ont droit de ſtatuer ſur cet objet. Mais cependant plusieurs points de la diſcipline ſont du reſſort des deux puiſſances ; en ce moment elle exige des réformes, & ſi l'autorité civile ne peut les opérer ſans le concours indiſpenſable de l'autorité eccléſiaſtique, celle-ci ne doit pas exclure l'influence de la première.

Quant à la liberté de la preſſe, il faut la reſtreindre à quelques égards ; tant d'écrits dont le ſeul but eſt d'attiſer la luxure, d'ébranler les principes de la Foi, de diffamer les réputations, doivent être ſévèrement proſcrits ; mais la preſſe doit rouler librement pour dénoncer à tous les citoyens, les abus qui intéreſſent tous les citoyens.

Vainement voudroit-on nous faire croire que la Religion court des dangers par l'alliance étroite du Clergé avec le corps de la Nation. Combien de contrées où le Catholiciſme & la Monarchie ſont aſſis ſur des baſes ſtables, ſans qu'on y connoiſſe la diſtinction des Ordres ? Citez-nous un pays où la Religion ſoit plus reſpectée & la Nobleſſe plus floriſſante qu'en Eſpagne. Eſt-ce en vertu des *veto* qu'on n'y connoît pas ?

On calomnie les communes en leur ſuppoſant le projet d'attenter à la Religion. Déjà ſolemnellement elles vous ont aſſuré que vos craintes étoient ſans fondement ; avant de conſentir au vœu par tête, vous mettrez à l'abri ce qui doit vous être ſi cher, & certainement le Tiers-Etat ſanctionnera ſans balancer l'unité du culte Catholique, choſe ſi néceſſaire au maintien de la tranquillité publique, la ſucceſſion au Trône dans la famille d'un Roi qu'on aime, la diſtinction des

Ordres, la conſervation de leurs propriétés, de leurs droits honorifiques & utiles.

Quelques-uns de ceux qui manifeſtent leur crainte religieuſes peuvent avoir un zèle ſincère, mais erroné; cependant en général ſont-ils les chrétiens les plus fervens, les patriotes les plus ardens? Leur conduite publique honore-t-elle leur foi? Non. Cette pierre de touche, la ſeule par laquelle on puiſſe humainement apprécier les ſentimens des hommes, décèle l'intention de ces prétendus apôtres. Ils peuvent faire illuſion ſur leur conduite par des déclamations véhémentes en faveur de principes que perſonne n'attaque; ils prétendent faire diverſion au tableau d'une vie licencieuſe par l'intérêt hypocrite qu'ils prennent au maintien des maximes les plus auſtères; mais peuvent-ils balancer le zèle véritable de tant de bons & fidelles paſteurs qui n'exiſtent que par la Religion, qui la profeſſent, la ſervent & l'honorent par leurs œuvres, & qui veulent forcer ſes premiers Miniſtres à devenir moins temporels, moins enflés de leur exiſtence dans l'ordre civil & politique *qu'honorables & honorés par leurs vertus patriotiques & religieuſes*?

Au vrai, de quoi s'agit-il? Eſt-ce d'ébranler le Trône & l'Autel? D'affoiblir ce culte qui offre aux yeux des Peuples la Religion avec une partie frappante de la majeſté de ſon Auteur? De ravir les dons faits par nos aïeux à ſes Miniſtres? Non, Meſſieurs, c'eſt ici la lutte du pouvoir arbitraire contre la loi qui veut l'enchaîner; de l'intérêt contre les droits & les réclamations du beſoin. C'eſt une ariſtocratie fière de ſon opulence

opulence & de ses titres, qui veut retenir dans les fers d'une dépendance aveugle, ceux qu'elle en a chargés. Les Grands accoutumés à dominer, craignent de descendre du pinacle ; habitués aux honneurs, ils craignent d'en être sevrés : car dans un pays qui est la patrie de l'honneur, les sacrifices de l'amour-propre coûtent encore plus que ceux de la fortune ; & voilà pourquoi nos magnats se cramponnent si fort à leurs prétentions. On ne peut se dissimuler que quelques classes redoutant les Etats-Généraux, s'épuisent en efforts pour les faire échouer. Leurs sentimens dérivent de la conformation morale de ces Corps qui ont des avantages exclusifs. Car que de pensions sans mesure, accordées sans raison à des êtres sans mérite ! Combien de bénéfices entassés au scandale de la Religion & des mœurs ! Il y a tant à médire sur cet article, que bientôt il n'y aura plus de place à la calomnie : il est évident que d'un côté sont les abus, & de l'autre l'intérêt & le droit de les détruire. Est-il surprenant que deux Ordres redoutent le vœu par tête, & veuillent conserver ce *veto* qui est une barrière contre les réformes ? Cette considération seule indique le parti raisonnable ; & plus on s'obstine au vœu par Ordre, plus le Tiers-Etat doit se roidir. Qu'arriveroit-il si l'on votoit par Ordre ? Ce seroit la répétition des Etats de 1614, où l'on proposa sans succès le redressement des torts dont on se plaint aujourd'hui. Nous aurions alors, dit M Mounier, trois Corps rivaux armés pour le combat ; les Communes auxquelles on auroit accordé la moitié de Représentans pour les réduire au tiers, resteroient sans succès

ſur la défenſive. Nous manquerions de ces lois qui appellent & amènent les réformes ; les Ordres intéreſſés au maintien de l'Etat actuel, concentreroient en eux plus que jamais, les diſtinctions, les avantages, & nous rentrerions dans l'ariſtocratie féodale.

Le chapitre des abus eſt immenſe ; & ſur qui, Meſſieurs, faut-il jeter le blâme de la plupart de ceux qui grèvent les paſteurs ? Eſt-ce le Tiers qui dans la répartition des décimes a commis tant d'injuſtices, myſtère d'iniquité qu'on commence à dévoiler & qu'on ne ceſſera jamais de déteſter ?

Eſt-ce le Tiers qui a ſurpris quelquefois contre les Curés des Arrêts du Conſeil payés par l'argent des victimes ?

Eſt-ce le Tiers qui réuniſſant l'avidité à l'intrigue, obtint contre vous l'Edit de 1768 relatif aux novales ?

Eſt-ce le Tiers qui en ce moment diſpute à quelques malheureux Congruiſtes le modique accroiſſement de leur penſion alimentaire ! Ces traits ſont dignes de l'hiſtoire d'Alger.

Eſt-ce le Tiers qui vous a enlevé le droit de participer au gouvernement des Diocèſes ?

Eſt ce le Tiers qui a lancé ce décret relatif à la confeſſion, & à la prédication, conſigné dans les Mémoires du Clergé de France, c'eſt-à-dire des Prélats de France ; décret qui attente à la juridiction des Curés, décret qu'on tint en quelque façon caché pendant plus de quarante ans, juſqu'à ce qu'en 1682 on crut pouvoir le produire impunément ?

Eſt-ce le Tiers qui a ravi aux Curés le droit de ſe

défendre contre les vexations, en établiſſant pour principe dans le ſiècle dernier, qu'ils ne peuvent ſe ſyndiquer ni eſter collectivement en juſtice ?

Eſt-ce le Tiers qui a ſi ſouvent frappé l'innocence du fléau des lettres de cachet ? Un de nos confrères ſort en ce moment des priſons où pendant dix ans il a gémi, tandis qu'on dilapidoit ſon bénéfice & qu'on flétriſſoit ſa réputation ?

Enfin, le Tiers s'eſt-il déshonoré en demandant que les Curés fuſſent amovibles ?

Non content de vous ravir vos droits, on a voulu, Meſſieurs, vous diffamer. On a préſagé que livrés ici au déſœuvrement, le plaiſir ſeul auroit droit de vous intéreſſer, tandis qu'édifians ici comme dans vos preſbytères, vos momens ſe partagent entre les devoirs ſacrés de la Religion & du patriotiſme. On a prétendu que la cupidité ſeroit le mobile de vos démarches, tandis que les Curés, c'eſt-à-dire les bénéficiers les moins riches, ſont ceux qui ont manifeſté plus d'empreſſement à faire un ſacrifice qu'ils regardent comme un acte de juſtice en renonçant aux exemptions pécuniaires. Et comment les humbles paſteurs des hameaux, ſouvent réduits à l'étroit néceſſaire, porteroient-ils plus loin leur ambition ? La qualité de Curé eſt le terme de leurs déſirs comme de leur avancement ; car choiſit-on jamais parmi eux les chefs des Diocèſes ? Avant votre arrivée à Verſailles, on a débité ſur les toits que vous étiez ineptes à la choſe publique, que le droit des gens étoit étranger à vos connoiſſances. La calomnie eſt reſtée muette, quand de tous les coins de la France ſont arrivés ici

de vénérables pasteurs apportant en tribut à la Patrie du courage, des vertus & des lumières, & qui peut-être avec autant de succès qu'Albéroni, pourroient d'une Cure de village passer au Ministère de l'Etat.

On vous accusoit par-tout d'avoir exclu vos Evêques de la Députation, & cependant il y en a près de 50, au lieu que vous êtes tout au plus 200 sur 40 mille Curés, autant de Vicaires, &c.; certainement si le Clergé étoit classé pour assurer à tous les Corps ecclésiastiques une représentation proportionnelle, il y auroit moins de Prélats.

Quelquefois, assuroit-on, vous les aviez honnis, outragés..... En vérité, je crois qu'on auroit pu prendre l'inverse de cette proposition, & je supplie qu'on ne me force pas d'en produire les preuves dans un écrit auquel celui-ci ne fait que préluder. Pénétrés de vénération pour nos premiers Pontifes, il est notoire qu'ayant toujours des raisons pour les honorer, nous désirons en avoir toujours pour les estimer & les aimer. La gloire de nos Chefs n'est-elle pas la nôtre? Le Corps des Curés sera-t-il complice des écarts de quelques individus qu'il désavoue? Parce qu'un Abbé aura accaparé des voix, en écrivant des circulaires dont je puis produire une petite collection; parce qu'un autre, après avoir été choisi par des Curés, les a injuriés dans un Discours actuellement imprimé; le mérite de quelques Députés de la même classe en est-il moins éclatant? Je crois sincèrement qu'un homme capable d'acheter un suffrage, est également capable de vendre la Patrie. Mais parce qu'un Evêque, dans une circulaire

imprimée, aura indiqué aux votans les ſujets qu'il vouloit faire nommer ; parce que d'autres auront fait ſuffrager des perſonnes qui n'en avoient pas le droit, mendié des procurations, établi précipitamment des titulaires à des bénéfices très-chétifs, levé l'interdit lancé ſur quelques ſujets, & le tout pour s'aſſurer des voix ; parce qu'un autre aura refuſé un Prêtre pour remplacer un Curé Député, en ſorte que le jour de Pâques & le lendemain, l'Office Divin a manqué dans ſa Paroiſſe ; parce qu'un autre aura enlevé & interpolé les Cahiers, (1) & n'aura voulu les rendre après pluſieurs inſtances que lorſque le Peuple étoit prêt à s'armer de haches pour le forcer ; ces traits doivent-ils être imputés au Corps Epiſcopal ? Empêchent-ils que nous n'ayons des Prélats dignes de figurer à côté des Ambroiſes & des Auguſtins ? Les faits particuliers ne peuvent établir un principe, à moins que leur multiplicité ne comporte une induction générale. Et pourquoi veut-on que les Curés faſſent exception à cette règle ? Il n'eſt point d'Etat où les fautes ſoient moins perſonnelles que dans le nôtre. Cent Curés honorent la Religion & l'humanité, on n'en dit mot, on s'attend tellement à notre vertu, qu'on ne nous en tient pas compte ; un ſeul, (& c'eſt beaucoup ſur cent), un ſeul paye tribut à la foibleſſe humaine, il y a cent voix pour publier ſa faute, l'exagérer & faire réjaillir l'ignominie ſur le front de tous les autres.

Du fond des Diocèſes ſont arrivées à Verſailles des

---

(1) Tout le monde ſait ce qui s'eſt paſſé à Belley.

circulaires injurieuſes (1), des proteſtations outrageantes, des diatribes ſanglantes, telles que celle du Chapitre de Tulles; ſi la pièce eſt authentique, comme il y a lieu de le croire, aſſurément il ne perdra pas ſon honneur. Ces calomnies & d'autres, enfantées par le dépit & la jalouſie, ont été conſignées dans des papiers publics, répétées par de vils individus qui craignent la réforme des abus dont ils vivent, & portées, dit-on, juſqu'au Monarque & dans ſon auguſte Famille. Calomnies ſi groſſières, qu'on rougiroit même d'en connoître les Auteurs. Malheureusement ...... Il faut rougir, & certaines gens doivent nous ſavoir gré de la réticence.

Perſonne, ſuivant l'expreſſion de M. Necker, n'eſt lié à la ſociété par tant de liens de bienfaiſance que les Curés. Leur modique fortune hypothéquée à la misère, eſt le patrimoine des pauvres; unis au peuple par des relations intimes & permanentes, ils généraliſent leurs affections, & mettent au rang de leurs devoirs tout le bien qu'ils peuvent opérer. Les Curés ont conquis l'eſtime de la France entière; elle atteſtera que les organes de la Religion & de la vertu en ſont également les modèles.

---

(1) Telles que celle de Dom Gallet, Procureur Général des Bénédictins de Lorraine. D'un trait de plume, il fait le procès au Gouvernement & aux Curés. *L'abus que les Curés viennent de faire de la trop grande influence que le Miniſtère leur a accordée*, &c. mais ce ne ſont là que des douceurs comparativement à la diatribe du Chapitre de Tulles & autres.

Si la Nation compte ſur le zèle des Repréſentans des Communes, elle eſpère encore plus de ceux qu'elle honore de la qualité de Pères ſpirituels.

Qu'elles ſont attendriſſantes, ces paroles du Souverain, par leſquelles il appelle aux Etats *ces bons & utiles Paſteurs qui connoiſſent mieux que perſonne les beſoins & les appréhenſions du Peuple !*

Dans le moyen âge le Sacerdoce limoit les chaînes de la féodalité qu'il ne pouvoit rompre ; maîtriſant l'opinion, il établit alors la *trève de Dieu*, afin qu'au moins les ſerfs reſpiraſſent pendant que le démon de la guerre parcouroit la terre en la ravageant. Aujourd'hui, Meſſieurs, l'humanité ſouffrante ſe réfugie ſous vos ailes en ſoupirant après le bonheur. Vos regards ſe tournent vers nous, & nos ames treſſaillent à l'aſpect de vos peines : infortunés mortels, que la Providence confie à notre tendreſſe ; & qui aimerions-nous ſi vous n'étiez pas les objets de notre prédilection ? Ne ſommes-nous pas vos pères, n'êtes-vous pas nos enfans ?. . . . Que de privations vous ſont impoſées pour ſubvenir aux frais d'une Aſſemblée ſur laquelle ſont aſſiſes vos eſpérances ! Dans ces champs arroſés de vos ſueurs, vos vœux ardens s'élèvent au Ciel, & ſanctifient vos fatigues. Dociles à la voix des Miniſtres qui nous remplacent, conſervez fidellement dans vos familles le dépôt des vérités ſaintes & des vertus chrétiennes que vous avez reçues de nous. Quand vos cœurs émus nous ont fait de touchans adieux, vous avez confié, abandonné vos intérêts à notre zèle ; ah ! ſi nos efforts ſont couronnés du ſuccès, bientôt vous ne ſerez plus courbés

ſous un joug oppreſſeur ; une heureuſe liberté embellira vos ans ; vos bénédictions accompagneront nos pas ; vos enfans dépoſeront ſur nos tombes les ſentimens d'une gratitude héréditaire, comme leur bonheur, & les faſtes de l'hiſtoire diront aux hommes de l'avenir que les Curés François appelés par leur Souverain au milieu de la Nation aſſemblée, ſe montrèrent dignes d'être les Prêtres de la Patrie comme de la Religion.

Mais ſi vous ne travaillez courageuſement, Meſſieurs, à opérer la réſurrection de l'Empire François, ſi la ſource des abus ne ſe tarit pas, & que par votre faute le malheur continue de peſer ſur vos concitoyens, de retour dans vos foyers, comment oſerez-vous pénétrer dans la chaumière du pauvre, du malade qui n'a le ſentiment de ſon exiſtence que par ſes douleurs ? Quelles conſolations porterez-vous à ceux dont vous aurez aggravé le joug ? N'auront-ils conçu des eſpérances que pour ſe replonger avec plus d'amertume dans l'eſclavage ? N'auront-ils formé des vœux pour l'amélioration du ſort des Curés que pour voir empirer le leur ? L'homme de douleurs vous montrera ſes fers & les baignera de ſes larmes, ou plutôt ne voyant plus en vous ſes pères, il va vous dévouer à la haine publique avec d'autant plus de raiſon, qu'il devoit ſe promettre plus de votre loyauté.

Si vous n'étiez mus que par des motifs perſonnels, je vous dirois que par un concours heureux de circonſtances, votre intérêt ſe trouve lié avec la cauſe publique, que jamais les Curés aſſemblés en pareil nombre ne trouvèrent une occaſion ſi favorable de recon-

quérir leurs droits envahis par le régime épiſcopal, d'extirper l'abus qui, dans l'Egliſe, règle preſque toujours la conſidération & le revenu en raiſon inverſe du mérite & du travail, d'aſſurer (& ce motif eſt avoué par le Chriſtianiſme,) d'aſſurer le ſuccès de votte Miniſtère en rendant à la Religion ſa ſplendeur antique.

Pourquoi donc, Meſſieurs, perſiſterions-nous dans une diviſion funeſte ? Pourquoi affoiblir le Corps politique, en le diviſant en trois ? Pourquoi annuller un très-grand intérêt, un intérêt commun, en le décompoſant, en l'oppoſant à lui-même ? La Nation eſt une dans ſes trois élémens : ſéparez-les, le corps ſera privé de mouvement & de vie. C'eſt ce qui juſqu'à préſent a frappé l'Aſſemblée de paralyſie. Elle exiſtera tant que l'eſprit de Corps ſera prédominant ; au lieu que les Ordres réunis ſeront entraînés par le mouvement général, imprimé pour l'utilité commune.

Que d'efforts n'a-t-on pas faits juſqu'ici pour empêcher cette union ? On nous alarmoit en offrant un tableau pathétique de malheurs imaginaires ; on nous faiſoit un étalage faſtueux d'érudition déplacée, pour nous faire prendre le change. Vouloit-on empêcher une délibération ? on multiplioit les incidens, on prétendoit que le Préſident ſeul avoit droit de faire délibérer ; excellent moyen pour le rendre maître des opérations : on nous diſoit que nous n'étions pas conſtitués, que la vérification des élections n'étoit que proviſoire, qu'il y en avoit de conteſtées. On n'avoit garde d'alléguer ces ſubterfuges, lorſqu'on préſumoit une déciſion conforme aux vues ariſtocratiques. Des eſpions affidés ſe

trouvoient à nos Comités, se distribuoient dans la Salle pour sonder les esprits ; sans doute ils rendoient un compte exact au Tribunal qui, dans cet intervalle, nouoit ses intrigues : en gagnant du temps, on espéroit nous gagner ou nous lasser.

On a tenté, dit-on, de séduire plusieurs d'entre nous. Que n'ai-je été du nombre ? J'aurois eu le plaisir indicible de désigner le coupable & de dévoiler une ame vile à la face de la Nation. Appelons, Messieurs, le passé au conseil de l'avenir ; défions-nous plus que jamais des gens qui ont épuisé l'art de ruser, & qui ont en main cent moyens de séduction. L'ascendant du crédit, de la naissance, une masse imposante de richesses, des grâces à répandre, des places lucratives à distribuer : on nous présentera des appâts pour captiver nos cœurs, & d es parallogismes pour offusquer nos esprits ; afin de nous enlacer, on se servira de nous contre nous-mêmes. Je ne connois pas de plus puissant moyen pour déconcerter les manéges, que d'aller à son but à découvert & front levé. Si les antipatriotes sont prudens comme des serpens, soyons simples comme des colombes ; mais à la candeur de la colombe, joignons le courage du lion.

En général, étudier les hommes, ce n'est pas le moyen de les estimer ; rarement doués d'un caractère, ils n'offrent guère à l'observateur que des idées & des sentimens d'emprunt ; rarement l'homme du jour est celui du lendemain. Fausseté, bassesse, intérêt, lâcheté, sont les traits caractéristiques du grand nombre. En un mot, il y a peu d'hommes. Mais si la vertu devoit

être bannie de la terre , c'eſt chez les Curés , ſans doute, qu'on la retrouveroit. Se pourroit-il, Meſſieurs, qu'il y en eût un ſeul dont le vœu fût au plus offrant? Cette idée répugne à la dignité du ſacerdoce. Vainement nous dit-on qu'il y a des transfuges de la bonne cauſe , & que les ariſtocrates comptent en triomphant leurs conquêtes. J'aime à croire que nul homme ſur la terre n'eſt aſſez riche pour acheter le ſuffrage d'aucun d'entre nous.

Que nos penſées ſoient indépendantes du caprice & des paſſions La foibleſſe en ce moment ſeroit perfidie. Le ſalut de la Patrie , Meſſieurs , eſt entre vos mains. Dévoués au bonheur des hommes comme Miniſtres des autels, vous l'êtes encore comme Miniſtres de la Nation. Plus cette double fonction eſt honorable, plus elle agrandit le cercle de vos devoirs. Aujourd'hui les intérêts de la Religion ſont preſque identiques avec ceux de la Patrie. Jamais vous ne ſerez revêtus d'une qualité plus éminente. Fiers de votre vertu , & forts de la bonté de votre cauſe, ne redoutant que la voix de la conſcience , élevez vos ſentimens à la hauteur de votre dignité. N'oubliez pas que vous allez être les plus eſtimables ou les plus mépriſables des humains. Point de milieu ; vous avez à choiſir entre la gloire & l'infamie , traînant à ſa ſuite les remords & les malheurs.

Que faire donc dans cette poſition critique? Prélats & Curés, tous avouent que nous ne ſommes pas conſtitués, que notre vérification n'eſt que proviſoire. Le premier pas à faire eſt donc de nous réunir à la Salle

d'Aſſemblée Nationale, d'exhiber & de nous faire exhiber les titres qui certiorent la députation de chaque Membre. Puiſque nous ſommes Députés aux États, la vérification faite par les États doit ſeule imprimer le caractère d'homme public.

Les conférences ouvertes pour concilier les eſprits, n'ayant point opéré ce bien, la bonté paternelle du Monarque aidera ſans doute à lever la difficulté; mais la grande queſtion du vœu par ordre ou par tête va ramener les différends; & veuille le Ciel nous épargner une exploſion que nous devons prévenir par notre réunion! Si beaucoup de Prélats & les aſpirans à la prélature ſe refuſent à nous ſuivre, abandonnons-les, plutôt que la cauſe publique: fuſſions-nous en ſynode, nous aurions encore de fait, ou au moins de droit, voix délibérative; mais c'eſt ici une Aſſemblée d'État à laquelle chacun n'apporte que la qualité de mandataire de la Nation; la miſſion de tous eſt la même. Il vaut mieux quitter quelques Paſteurs, que la totalité de nos ouailles; & que ſont quelques individus comparés à 23 millions?

N'avons-nous pas nous-mêmes préſenté à nos Evêques le rameau d'olivier? N'ont-ils pas entendu ces mots dans la Salle du Clergé? « Qu'il ſeroit beau, Meſſei-
» gneurs, de vous voir à notre tête porter l'étendard
» de l'union que nous demandons au nom du Dieu de
» paix! Quelques-uns d'entre vous, (& le peuple
» les proclame d'avance,) feront corps avec les Paſteurs
» du ſecond Ordre. Nous vous conjurons de n'avoir
» avec nous qu'un cœur & qu'une ame; & ſi nous

» connoiſſions une manière plus reſpectueuſe, mais en
» même temps plus énergique pour vous ſupplier, nous
» nous empreſſerions d'en faire uſage ».

On ne manquera pas, Meſſieurs, d'empoiſonner notre démarche ; vous ſavez qu'on a tâché de prévenir les Communes contre nous, & nous contr'elles. On a voulu faire rejaillir ſur nous l'odieux d'un délai dont nous gémiſſons.

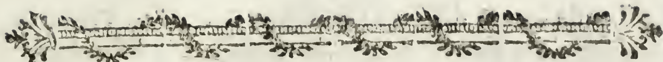
On calomniera ſans doute l'auteur de cet Ecrit, en diſant qu'au flambeau de la raiſon il veut ſubſtituer la torche incendiaire du fanatiſme & les emportemens du délire. On va répéter & répéter qu'il ſonne le tocſin contre les Evêques, tandis qu'au contraire il fait profeſſion d'une vénération profonde pour la perſonne des uns & pour la dignité de tous. Dans des temps moins heureux, au lieu de réfuter cette Lettre, on la feroit brûler, & pour prouver à l'écrivain qu'il raiſonne mal, il feroit foudroyé par une lettre cloſe : je reſpecte les rangs mais la vérité, la juſtice, la patrie, la religion ſont infiniment plus reſpectables.

L'hiſtoire va s'emparer des événemens actuels, & de quelles couleurs peindra-t-elle celui-ci ? Des cent voix de la renommée, ſouvent une seule eſt pour la vérité, les autres ſont le domaine de la calomnie & de l'erreur. Mais vainement eſſayeroit-on de noircir notre conduite & de traveſtir les faits. Nous allons fixer l'opinion publique. Un manifeſte ſigné de nos mains, fera connoître à l'Europe entière les déſerteurs de la Patrie, nous les dénoncerons au Peuple Fran-

çois en les rendant reſponſables des malheurs qu'entraînera leur défection.

Notre réſolution n'eſt point inconſidérée, ni précipitée. La marche ſecrète des événemens nous avoit dévoilé l'avenir, & nos idées ont mûri dans le calme des réflexions Nous avons temporiſés par ménagement pour la Nobleſſe & nos Prélats ; nous déſirions conquérir tout le monde à la cauſe publique ; mais il eſt un terme aux délais. Toute la France crie, le peuple gémit, la Patrie nous tend les bras. Le flambeau de la Religion doit éclairer notre zèle, & c'eſt au nom de la Religion, qu'une partie du Clergé, la minorité de la Nobleſſe, & les Communes vont autour de leur Roi ſe rallier ſous le drapeau de la Patrie.

Uniſſons nos deſtinées à celles du Monarque qui nous gouverne. Travaillons à régénérer un des plus beaux empires de l'Univers ; & puiſſions-nous dire un jour qu'ayant la France pour berceau & pour tombeau, nous ſommes nés dans un Etat jadis deſpotique, & que nous mourrons dans un pays libre, ſous un Roi qu'on peut louer ſans flatter, c'eſt-à-dire, ſans s'avilir : comptables à la Nation & à la poſtérité, nous emprunterons la voix incorruptible de la vérité pour leur expoſer avec franchiſe, le parti que nous prenons avec maturité, que nous ſuivrons avec courage, & dont nous ſerons conſtamment les Apôtres.



LISTE

DES MEMBRES DU CLERGÉ

Qui, dans la séance du 19 Juin 1789, ont voté pour la vérification des pouvoirs en commun dans la salle de l'Assemblée générale, & ont signé l'arrêté pris en conséquence.

MESSIEURS,

L'abbé de Coulmier, abbé d'Abbecourt, de la Députation de Paris.

Merceret, curé de Fontaine-lès-Dijon, Député du Bailliage de Dijon.

Gennetet, curé d'Etrigny, . . . } Députés de
Oudot, curé de Saligny-en-Revermont, ... } Châlons-sur-Saône.

Bouillotte, curé d'Arnay-le-Duc, Député d'Auxois.

Porcheron, curé de Chanvan, Député du Charolois.

Couturier, curé de Salives, Député de Châtillon-sur-Seine.

Ducret, curé de Saint-André de Tournus, Député de Mâcon.

Bluget, curé des Riceys, Député de Bar-sur-Seine.

Le François, curé de Métrecy, . . } Députés de
Lévêque, curé de Tracy, ... } Caen.

La Lande, curé d'Illiers l'Evêque, . . Lindet, curé de Ste. Croix de Berney,	Députés d'Evreux.
L'archevêque de Bordeaux, ... L'abbé d'Héral, Grand-Vicaire de Bordeaux, ...	Députés de Bordeaux.
Malerieux, curé de Loubout, ... De Villaret, Vicaire-Général de Rhodèz, ...	Députés de Ville-Franch. en Rouergue.
Cornuffe, curé de Muret, ... Las-Martres, curé de l'Ifle-en-Dodon,	Députés de Comminges.

Gofe, curé de Gaze, Député de Riviere-Verdun, &c.
Lanux, curé de Saint-Etienne d'Emblabou, Député de Tartas.
Laborde, curé de Corneillan, Député de Condom.

Forêt de Mafmoury, curé d'Urfel, . Thomas, curé de Maimac, ...	Députés de Tulles.

Riviere, curé de la ville de Vic en Bigorre, Député de Bigorre.
Touzet, curé de Sainte-Terre, Député de Libourne.
Guillou, recteur de Martigné, Député de Rennes.

Moyon, recteur de St. André-des-Eaux, Maifonneuve, recteur de Saint-Etienne de Mont-Luc, ...	Députés de Nantes.
Gabriel, curé de Queftimberg, . . Guégam, recteur de Pontivy, ... Loaifel, recteur de Redon, ...	Députés de Vannes.
Lefecgues, recteur de Plugones, . . Guinot, recteur d'Helian, ... Loédon de Kéromen, recteur de Gourin,	Députés de Quimper.
Julien Lucas, recteur du Minihy, . . Delaunay, recteur de Plouagat, . .	Députés de Tréguier.
Hingam, recteur d'Andel, ... Ruello, recteur de Loudéac, . . .	Députés de Saint-Brieux.

Simon, recteur de la Bouſſacq, Député de Dol.

Rathier, recteur de Broons, . . .	Députés de Saint-Malo.
Allain, recteur de Joſſelin, . . .	

Dubois, curé de Sainte-Magdeleine de Troyes, ...	Députés de Troyes.
Viochot, curé de Maligny, ...	

Aubert, curé de Couvignon, ...	Députés de Chaumont en Baſſigny.
Monnel, curé de Valdelancourt, . .	

Dumont, curé de Villiers-devant-le-Tour, ...	Députés de Vitry - le - François.
Brouillet, curé d'Avis, ...	

Hurault, curé de Broyes, Député de Sézanne.
Rouſſel, curé de Blaringhem, Député de Bailleul.

Boudard, curé de la Couture, . . .	Dép. d'Artois.
Behin, curé d'Herſin-Coupigny, . .	
Diot, curé de Cigny-ſur-l'Anche, . .	

Gouttes, curé d'Argilliers, ...	Députés de Béziers.
Martin, curé de Sainte-Aphrodiſe, . .	

Brun, curé de Saint-Chéli, Député de Mende.
Chouvet, curé de Chaumerac, Député du Vivarais.
Auger, curé de Saint-Pierremont, Député du Vermandois.

Le Cerves, curé de Stétriaize de Poitiers, ...	Députés du Poitou.
Dillon, curé du vieux-Pouſange, . .	
Ballard, curé du Poiré, ...	
De Surade, Prieur, curé de Plaiſance,	
Jallet, curé de Chérigné, ...	

Demarſey, curé de Neüil-ſur-Dive, Député de Loudun.
Joyeux, curé de Saint-Jean-Baptiſte de Châtellerault, Député de Châtellerault.

Chatizel, curé de Soulaine, ...
Rangeard, curé d'Andard, ...
Rabin, curé de Cholet, ... } Députés d'Anjou.

Berterot, curé de Tellier, Député du Mans.

Guépin, curé de St. Pierre-des Corps, .
Cartier, curé de la Ville-aux-Dames, . } Députés de Tours.

Yvernant, Chanoine de Saint-Urfin, Député du Berry.

Aury, curé d'Hériffon, Député du Bourbonnois.

Goulard, curé de Roanne-en-Forez, .
Gagnieres, curé de St. Cyr-les-Vignes, } Députés de Forez.

Deverney, curé de Villefranche en Beaujolois, Député du Beaujolois.

Boyers, curé de Nechers, ...
Labaftide, curé de Paulhiaguet, . .
Bonnefoi, chanoine de Thiers, . . .
De Brignon, curé de Dore-l'Eglife, .
Mathias, curé de l'Eglife-Neuve, . . } Deputés de Riom.

Bigot de Vernier, curé de St. Flour, .
Lollier, curé d'Aurillac, ... } Députés de Saint-Flour.

L'évêque de Chartres, Député de Chartres.
Choupier, curé de Flins, Député de Mante & Moulan.
Le François, curé du Mage, Député du Perche.
Dupuis, curé d'Ailly-le-haut-clocher, Député du Ponthieu.
Bucaille, curé de Frétun, Député de Calais.
Marolles, curé de Saint-Quentin, Député de Saint-Quentin.
Rollin, curé de Verton, Député de Montreuil-fur-Mer.
Maffieu, curé de Sergy, Député de Senlis.
Farochon, curé d'Ormoy, Député de Crépy en Valois.
Thibaud, curé de Soupes, Député de Nemours.
L'archevêque de Vienne, député du Dauphiné.

Joubert, curé de Saint-Martin d'Angoulême ; Député d'Angoulême.

Landry, curé de Garancieres, . . .
De Champeaux, curé de Montigny, . } Députés de Montfort l'Amaury.

Coufin, curé de Cucuron, Député d'Aix.

Mongin de Roquefort, curé de Graffe, .
Gardiolle, curé de Caillan, . . . } Députés de Draguignan.

Roland, curé du Caifnes, ...
Gaffendi, curé de Barras, ... } Députés de Forcalquier.

Rigouard, curé de la Fallede, . . .
Montjallard, curé de Barjols, . . . } Députés de Toulon.

De Ville neuve de Barjemont, comte chanoine de Marfeille, ...
Davin, chanoine de Saint-Martin de Marfeille, ... } Députés de Marfeille.

Le Borlhe de Grand-pré, curé d'Oradour, Député des baffes Marches.
Bodinot, curé de Vendôme, Député de Vendôme.
David, curé de Lormaifon, Député de Beauvais.
De Lêttre, curé de Rivieres, Député de Soiffons.
Favre, curé d'Oftone, Député de Bugey.
Loufmau Dupont, curé de Saint-Didier de Valens, Député de Trévoux.
Mefnard, curé d'Aubigny, Député de Saumur.
Brouffe, curé de Volerange, Député de Thionville.
Fleury, curé d'Ige, Député de Sédan.

Reinaut, curé de Preux-aux-bois, . .
Barbotin, curé de Prouvy, ... } Députés du Quefnoi.

Beffe, curé de Saint-Aubin, Députés d'Avefnes.
Bracq, curé de Ribecourt, Député du Cambrefis.
Mayet, curé de Roche-Taillée, Député de Lyon.

Clerget, curé d'Onain, ...
Longpré, chanoine de Champlite, . .
Rouffelot, curé de Tienon, . . . } Députés d'Amont.

Bruet, curé d'Arbois, ... } Députés
Burnequets, curé de Mourhe, . . . } d'Aval.

Guillo, curé d'Orchan-en-Venne, Député de Dôle.
Millot, chanoine de Sainte-Magdeleine de Besançon, Député de Besançon.
Grégoire, curé d'Emberménil, Député de Nancy.
Godefroy, curé de Nonville, Député de Mirecourt.

Simon, curé de Voël, ... } Députés de
Aubry, curé de Véel, ... } Bar-le-Duc.
Colinet, curé de Ville-sur-Yon, . . }

L'évêque de Rhodèz, Député de Rhodèz.
Laurent, curé d'Huillot, Député du Bourbonnois.
L'évêque de Coutance, Député de Coutance.
L'abbé Collaud de la Salcette, Chanoine de Die, Député du Dauphiné.
L'abbé de Saint-Estêven, curé de Ciboure, Député d'Ustaritz.
Privat, curé de Craponne, Député du Puy en Vélay.
Landreau, curé de Moriéges, Député de Saintonge.
Samary, curé de Carcassonne, Député de Carcassonne.
Blandin, curé de Saint-Pierre le Puellier d'Orléans, Député d'Orléans.
Vaneau, recteur d'Orgêres, Député de Rennes.
Chevalier, recteur de Saint-Luminé de Coutaye, Député de Nantes.
Charrier de la Roche, Prévôt curé d'Ainay, Député de Lyon.
Devarelle, curé de Marolles, Député de Villers-Cotterets.
Garnier, recteur de Notre-Dame de Dol en Bretagne, Député de Dol.
Guiraudez de Saint-Mézard, archiprêtre de Lavardin, Député d'Auch.
Bonnet, curé de Villefort, Député de Nismes.
Hunault, recteur de Billé, Député de Rennes.

253